

**Affaires juridiques**  
**CLR/n°13-161**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**  
**Séance du 10 juin 2013**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

Mme Hélène Bertheleu à Mme Martine Courtois ;  
M. Christophe Wallet à M. Loïc Vaillant.

**A donné procuration en cours de séance**

Mme Florence Alazard à M. Marc Desmet ;  
M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant.

**Excusé**

M. Louis Fournier.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente déléguée à la culture ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des Ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.



## **Approbation de compte rendu**

### **Compte rendu du Conseil d'administration du 13 mai 2013**

Le Conseil approuve le compte rendu (cf. P.J.) à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance à la demande de Mme Courtois et de M. Wolf.

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1 – Actualité de la recherche**

M. Lesigne présente le bilan de la politique de recherche de l'année 2012-2013 et dresse les perspectives pour l'année à venir.

Il présente d'abord quelques travaux réalisés par les laboratoires qui illustrent le dynamisme de la recherche à l'Université de Tours. Il cite l'étude des niches leucémiques conduite par l'UMR CNRS 7292, les travaux de l'UMR INSERM 966 sur les vaccins des hépatites, ceux de l'UMR CNRS 7350 sur le mouvement perpétuel, la création d'une chaire UNESCO "Fleuves et Patrimoines" pour le laboratoire CITERES, le dictionnaire de la peinture allemande réalisé par l'EA 6301 ou encore un colloque de renommée internationale sur le français dans la mondialisation organisé par l'EA 4246.

Puis il cite quelques exemples de programmes structurants comme la maison des sciences de l'homme (MSH) du Val-de-Loire étendue à Orléans, la plateforme d'imagerie CIRE avec l'INRA, la création du réseau COST au laboratoire d'informatique, les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les bio-médicaments et l'intelligence des patrimoines.

M. Lesigne développe ensuite les actions politiques dans le domaine de la recherche. Les actions réalisées dans le domaine de l'international comprennent trois volets distincts :

- le recensement des actions existantes et leur affichage ;
- les prospections pour renforcer nos partenariats à l'étranger ;
- la création du bonus qualité internationale (BQI).

Il souligne aussi l'importance de nos collaborations avec l'Université de Poitiers, puisque l'appel à projets commun Tours-Poitiers a été un réel succès avec 38 projets déposés et expertisés par un jury commun aux deux établissements. Toutefois, seuls 6 ont pu être financés.

Dans le domaine des partenariats et de la valorisation, le service compte désormais 9 ingénieurs d'affaires. En 2012, l'Université a déposé 9 brevets ; elle a accompagné la création d'une entreprise par un enseignant-chercheur, et 5 projets de création sont en cours. La création récente de la société accélératrice de transfert de technologies (SATT) va conduire l'Université à définir un mode de collaboration efficace pour les deux structures.

S'agissant des écoles doctorales, c'est la première année que la nouvelle structure fonctionne pleinement. Il est donc prématuré de faire un bilan de cette nouvelle organisation. On peut toutefois déjà constater que les écoles doctorales du secteur « Santé, Sciences, Technologies », communes aux deux établissements, ont permis d'élaborer un catalogue de formations et une charte des thèses communes. Elles favorisent également une meilleure coordination pour les échanges avec la région. Il faut maintenant aller vers des écoles doctorales communes dans le secteur « Sciences de l'homme et de la société ».

Concernant la diffusion de la production scientifique, M. Lesigne cite la création du nouveau site web recherche, l'ouverture du portail « hyper archive en ligne » (HAL) ou encore la production des Presses universitaires François-Rabelais avec un catalogue qui comprend plus de 100 titres et une production de 25 ouvrages en 2012.

M. Lesigne présente les principaux chantiers à ouvrir pour la prochaine année universitaire. La politique continuera de soutenir les initiatives les plus novatrices : les labex ; les réponses à l'AMI ; le pôle informatique scientifique ; le pôle environnement et eau ; la recherche des CER et des CETU ; les réponses à l'appel régional « clusters de recherche » ; la communication autour des thèses ; la collaboration avec la SATT et enfin l'accueil de nouveaux chercheurs pour éviter l'endorecrutement.

Mme Demonet souligne l'intérêt du thème de l'alimentation qui n'est traité ailleurs en France que sous l'aspect « santé ».



M. Deman demande des précisions complémentaires sur les coopérations avec l'Université d'Orléans et l'optimisation des moyens qui en découle.

M. Lesigne a fait le choix de ne pas développer dans son exposé les actions menées avec l'Université d'Orléans au sein du PRES, car elles ne constituent pas une nouveauté. La culture des actions communes commence à devenir spontanée.

M. le Président souligne que les AMI sur les biomédicaments et l'intelligence du patrimoine sont pilotées par des équipes de Tours, mais associent des équipes orléanaises.

En réponse à M. Casas, M. Lesigne indique que la Région entend reconduire la somme consacrée aux clusters. Les deux universités ont proposé à la Région de lancer un AMI coordonné par le PRES et ce serait la commission « recherche » du PRES qui ferait la sélection.

Mme Bénard s'interroge à la fois sur les sommes consacrées à chaque cluster qu'elle juge bien modestes et sur la multiplication des centres de décision.

En réponse à M. Fabbri, M. le Président précise que le rôle de la SATT commence à l'incubation d'un projet de création d'entreprise et se termine avec la création de l'entreprise. Son activité est complémentaire de celle du service des partenariats et de la valorisation. M. Lesigne précise qu'une réflexion, menée par Mme Bénard et M. Deman, est en cours sur la place des centres d'études et de recherche (CER), et que l'Université souhaite poursuivre et développer ces partenariats avec les entreprises privées. Mais il y a des clarifications à apporter, notamment vis-à-vis des équipes de recherche sur lesquelles s'appuie chaque CER. Il en va de même pour les centres d'expertise et de transfert de technologie (CETU) qui ont une obligation d'équilibre financier.

En réponse à Mme Bénard, M. le Président précise que les prestations de service des CETU en faveur de l'Université, si elles ne génèrent pas de ressources nouvelles, permettent d'économiser les sommes qui devraient être versées par l'Université à des sous-traitants extérieurs.

Mme Bénard souhaite connaître l'articulation entre la SATT et les incubateurs régionaux.

M. le Président précise que la création des SATT a été menée par l'Etat sans consultation des Régions, de telle sorte que les incubateurs publics ne sont pas dans les SATT. Mais il va de soi qu'il y aura des liens entre ces structures et que des évolutions sont possibles.

## **2 – Actualité de la culture**

Mme Pelletier présente la politique culturelle de l'Université. Cette politique s'adresse d'abord aux étudiants qui en sont les premiers acteurs, puisque 6 à 8 % des étudiants suivent une pratique artistique encadrée et évaluée. Les étudiants sont également spectateurs, puisque 6000 étudiants sont détenteurs du passeport culturel étudiant (PCE) et assistent aux spectacles organisés, salle Thélème notamment.

Le Service culturel a accueilli un nouveau régisseur pour la salle Thélème, qui a été utilisée 142 journées, dont 61 pour le service culturel, 25 pour l'université, 33 pour les extérieurs et 23 pour l'accueil de jeunes compagnies. Il a renforcé ses collaborations dans le domaine musical et pour le printemps des poètes. Il s'est rapproché des services culturels des universités voisines. Il réfléchit à la mise en place d'une billetterie électronique en ligne et sur les politiques d'accueil en résidence.

Le Théâtre Universitaire de Tours (TUT) a travaillé sur la réécriture de *Périclès* de Shakespeare, qui a rencontré un réel succès. Pour la prochaine année universitaire, deux projets sont programmés : « Performance et Vidéo » et « Ligne de Cœur » (programme de danse contemporaine).

La prochaine année universitaire sera l'occasion de fêter les 20 ans du PCE. Les actions conduites doivent montrer l'intérêt de cet outil. Ce sera également l'occasion de lui donner une nouvelle apparence avec un PCE spécial 20 ans. Plusieurs événements seront organisés, notamment une nuit du PCE le 18 octobre, des tables rondes et des projets pédagogiques et de recherche.

L'Université poursuivra ses collaborations avec les partenaires locaux (collectivités locales, CCNT, CRR, florilège vocal, etc...) et régionaux. Enfin, la résidence d'artistes sera consacrée au chorégraphe Raphaël Cottin et sa compagnie La Poétique des Signes.

En réponse à M. Fabbri, Mme Pelletier juge difficile l'implantation sur le site de Grandmont d'une deuxième salle de spectacle gérée par l'Université. Mais elle souligne que, cette année, la résidence d'artiste sera basée sur Grandmont, à la Halle des sports.

## **3 – Politique de l'établissement dans le domaine de la parité**

Mme Delaunay présente la politique de l'établissement dans le domaine de la parité. Elle indique qu'un comité stratégique composé de 7 personnes a été constitué. Ce comité est chargé de proposer



un ensemble d'actions destinées à renforcer l'égalité femmes/hommes. Cette politique sera obligatoirement inscrite dans le prochain contrat d'établissement signé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour alimenter ses réflexions, le comité stratégique s'appuie sur les réseaux nationaux et locaux, notamment la délégation aux droits des femmes, le réseau égalité 37 ou encore le groupe départemental mixité/égalité. Le comité stratégique s'appuie également sur différents travaux, notamment la charte pour l'égalité passée entre le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère des droits des femmes ou encore le protocole porté par le Ministère de la fonction publique sur l'égalité professionnelle du 8 mars 2013. Les propositions feront l'objet d'un débat au sein d'un groupe de travail réunissant les organisations syndicales. Les travaux de ce groupe seront présentés en comité technique puis en conseil d'administration.

Mme Demonet regrette que l'axe de recherche sur le genre connaisse une sorte d'essoufflement à la MSH, comme d'ailleurs au CNRS où il a cessé d'être un axe prioritaire. Elle espère que l'intégration envisagée de l'équipe « Interactions culturelles et discursives » à la MSH permettra une relance de ce thème de recherche.

M. le Président souligne que la recherche sur le genre est indépendante de l'égalité femme/homme.

#### **4 – L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)**

M. le Président rappelle qu'un long débat a été organisé lors du dernier conseil d'administration sur le projet de création de l'ESPE, structure qui remplacera l'IUFM au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Le projet académique (cf. P.J.) a été transmis conjointement par les Universités d'Orléans et Tours au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 25 mai dernier. Il comprend un schéma d'organisation et les maquettes des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). A ce stade, le ministère n'a pas encore fait part de ses observations sur le projet.

Mme Imbault présente brièvement les grands axes du projet.

Mme Cornu-Bernot souligne que, si le Département des sciences de l'éducation est bien mentionné s'agissant de l'aspect « recherche », il n'est pas mentionné en pédagogie, alors qu'il travaille précisément sur l'alternance intégrative.

M. Desmet s'étonne de l'envoi par l'Université d'une information incitant les étudiants à aller vers l'ESPE, alors que l'Université est quasi unanime pour dénoncer les conditions de mise en place de cette structure. Ainsi il est extraordinaire d'avoir dû travailler sans directives claires.

M. Houpert indique qu'il avait pour seul but d'informer les étudiants et de les encourager à s'engager dans la voie des préparations de concours. La formation qui se met en place est loin d'être idéale, mais bien préférable à la situation préexistante, puisqu'elle va offrir aux étudiants une vraie formation professionnelle. Il est vrai que le Ministère a tardivement communiqué les maquettes des concours, ce qui a contraint à des adaptations de dernière heure.

M. le Président est partisan de mettre en place ce projet, même s'il n'est pas idéal.

M. Deman est convaincu que le système est susceptible d'évoluer.

Le Conseil adopte le projet par 18 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

\*

### **POLITIQUE GENERALE**

#### **Informations du président**

##### **1 – Réunion du bureau du PRES avec le bureau du PRES Limousin-Poitou-Charentes**

M. le Président indique que le bureau du PRES a rencontré le bureau du PRES Limousin-Poitou-Charentes. L'évolution, prévue par la loi actuellement débattue, des PRES en communautés d'universités et d'établissements a été étudiée. Un éventuel rapprochement entre les deux PRES a été envisagé. Un accord est intervenu sur deux points :

- un état des lieux des coopérations existant entre les établissements des deux PRES et leur développement éventuel ;



- le choix du périmètre doit être rapide et c'est pourquoi les deux bureaux se retrouveront fin septembre.

## **2 – Changements de directeurs**

M. le Président indique que quatre composantes vont bientôt changer de directeur :

- à l'UFR droit, économie et sciences sociales, Mme Nathalie Albert succèdera à Mme Claude Ophèle ;
- à l'EPU, M. Emmanuel Néron est proposé par le Conseil de l'Ecole à Mme la Ministre pour succéder à M. Christian Proust ;
- à l'IUT de Tours, M. Yves Raingeaud succèdera à Mme Danièle Poder ;
- à l'IUT de Blois, M. Patrick Laffez succèdera à Mme Isabelle Laffez.

M. le Président remercie les sortants du travail accompli.

## **Ressources humaines**

### **1 – Politique indemnitaire des BIATSS**

M. le Président rappelle qu'il a souhaité une politique indemnitaire pluriannuelle, négociée avec les syndicats. Il présente le protocole d'accord sur la politique indemnitaire des BIATSS (cf. P.J.). Ce protocole porte sur les années 2013-2015. Il prévoit l'attribution d'une enveloppe de 600 000 € sur 3 ans, dont 300 000 € dès 2013, puis 150 000 € en 2014, et 150 000 € en 2015. Cette revalorisation traduit une augmentation de 27 % de l'enveloppe globale consacrée aux primes des BIATSS. Le protocole a été approuvé lors du Comité technique du 6 juin 2013 par 4 des 5 organisations syndicales représentées au sein de cette instance.

Les principes de répartition de cette enveloppe sont les suivants : un alignement des primes des corps de Recherche et Formation sur celles de l'AENES ; une logique de fonctions et non plus de grade, avec des primes identiques pour une fonction similaire ; une cotation des postes revue chaque année ; une revalorisation du régime indemnitaire des CDI de catégorie B et C qui correspond désormais à 75 % du montant des primes des titulaires contre 50 % avant cette réforme ; une revalorisation plus importante des primes des catégories C.

M. Gabette présente les effets de cette revalorisation :

- un montant identique en 2015 de 2610 € pour tous les agents de catégorie C, soit une augmentation de 40 % du montant actuel des primes ;
- une augmentation de 927 € en moyenne pour les agents de catégorie B, soit environ une progression de 30 % ;
- une augmentation de 880 € en moyenne pour les agents de catégorie A, soit une progression de l'ordre de 18 %.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité moins 2 abstentions par le Comité technique.

M. Wolf souligne qu'un compromis a été trouvé après 3 mois de négociation. Il a permis de satisfaire deux revendications : la prime liée à la fonction et non plus au grade ; le rattrapage des montants par rapport aux services académiques en 2014.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

### **2 – Indemnités accessoires**

Mme Alary-Dénéchaud présente la circulaire sur les indemnités accessoires (cf. P.J.). Elle concerne notamment les vacances accordées à des agents accomplissant des activités distinctes de leur activité principale, les activités de formation dans le cadre du plan de formation des personnels, les conférences réalisées par des personnels extérieurs à l'université, les concours apportés au fonctionnement certains jurys... L'objectif de cette circulaire est d'abord de se mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire. Il s'agit également de préciser les règles pour savoir qui peut en bénéficier et dans quelles conditions. Enfin, cette circulaire permet d'harmoniser les pratiques entre les composantes.

Le Conseil approuve à l'unanimité la circulaire sur les indemnités accessoires.



### **3 – Projet de convention avec la MGEN.**

M. Fontaine présente le projet de convention cadre entre la MGEN et l'Université de Tours (cf. P.J.). Ce projet de convention doit permettre de conduire des actions dans le but de favoriser la santé au travail et le maintien dans l'emploi des personnels soumis à des risques professionnels particuliers ou fragilisés ou atteints par des affections entraînant une difficulté dans leurs exercices professionnels. Un comité de pilotage définira chaque année les actions à conduire à travers la définition d'un plan d'action qui sera soumis, pour avis, au comité technique.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention cadre avec la MGEN.

### **4 – Utilisation des emplois pour l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers**

M. Lesigne propose la répartition des deux emplois que l'Université consacre à l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers (cf. P.J.). Cela représente 24 mois à répartir entre les disciplines au titre de l'année universitaire 2013/2014.

Le Conseil approuve à l'unanimité la répartition.

## **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

### **Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 23 mai 2013**

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a approuvé :

- des modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances ;
- le régime spécial d'études pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- la charte des enseignants C2i ;
- la charte sur les rythmes universitaires ;
- une convention de relations internationales avec l'Université La Sagesse (Liban) ;
- des conventions avec
  - o l'Ecole de secours et de sauvetage d'Indre-et-Loire ;
  - o l'Union nationale des Jeunesses musicales de France (JMF) et l'association régionale des LMF du Centre ;
  - o les Universités d'Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes1 et Agrocampus Ouest.

Le CEVU a élu Mme Dallet-Choisy pour siéger au sein de la commission d'aide à la mobilité.

Le CEVU a entendu :

- le bilan de la commission d'aide à l'inscription en formation continue pour 2012-2013 ;
- le compte rendu du conseil culturel.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 23 mai 2013.

## **Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation**

### **Compte rendu du Conseil scientifique du 21 mai 2013**

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu une présentation du projet de groupement d'intérêt scientifique « Institut des ultrasons ».

Le CS a donné son avis sur la répartition des mois pour l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers.

Le CS a approuvé :

- les tarifs de la plateforme scientifique et technique « Animalerie » ;
- la création d'un groupe de recherche « modèle aviaire » ;
- des conventions de relations internationales avec



- l'Université de Lomé (Togo) ;
- l'Université Laval Montréal (Canada).

Le CS a sélectionné :

- les projets retenus dans le cadre des actions de recherche collaborative Tours-Poitiers ;
- les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet « Post-doctorants ».

En réponse à Mme Demonet, M. Lesigne précise que les résultats de l'appel à projet d'initiative académique géré par le PRES sont connus. Ce n'est pas le cas de l'appel à projet d'initiative régionale.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 21 mai 2013.

## **Affaires financières**

### **Compte rendu de la commission des moyens**

M. Roncin présente le compte rendu de la commission des moyens (cf. P. J.).

La séance du 24 mai 2013 a principalement été consacrée à la présentation du bilan des actions du SUFCO 2011-2012.

M. le Président se réjouit de l'accroissement de l'activité de formation continue qui engendre une forte augmentation des sommes reversées à ce titre aux composantes.

M. Roncin précise que cet accroissement s'est poursuivi lors de l'année universitaire qui s'achève.

La commission des moyens a donné un avis favorable :

- à une convention de relations internationales avec l'Université La Sagesse (Liban) ;
- à l'harmonisation des prélèvements pour frais de gestion sur les M2 internationaux ;
- aux tarifs du CUEFEE pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- aux tarifs du SUAPS pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- aux tarifs de location de la salle d'anatomie de l'UFR médecine ;
- à la création d'un centre financier.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Publication d'un emploi à l'agrégation externe à la rentrée 2014**

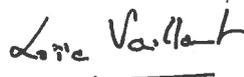
M. le Président propose qu'un emploi soit mis à l'agrégation externe de droit public avec un profil « droit administratif » pour la rentrée 2014.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 11 juin 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT

